

BAREME DES HONORAIRES COPROPRIETE

Tarifs entendus toutes taxes comprises -



HONORAIRES

GESTION COURANTE			
Honoraires par lot principal par an	de	T.T.C.	167 €
	à	T.T.C.	380,00 €
Forfait minimum par copropriété		T.T.C.	2 400,00 €
TARIF HORAIRE APPLICABLE POUR LES AG, CS, VISITES, PROCEDURES, SINISTRES (ou toutes prestations pouvant faire l'objet d'une facturation supplémentaire non comprise dans le forfait de base)			
Pendant les heures ouvrables (du lundi ou vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)		T.T.C.	120,00 €
PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES AU DELA DU FORFAIT			
Préparation, convocation et tenue d'une AG supplémentaire entre 9h et 12h et 14h et 18h			Selon tarif horaire
Organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical par rapport à celle incluse au forfait			Selon tarif horaire
Visite supplémentaire par rapport à celle incluse dans le forfait			Selon tarif horaire
PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION			
Etablissement ou modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision prise en application de l'article 26 de la loi du 10/07/1965 (si l'assemblée générale décide par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)			Selon tarif horaire
Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes			Selon tarif horaire
SINISTRES			
Déplacements sur les lieux			Selon tarif horaire
Prise de mesures conservatoires			Selon tarif horaire
Assistance aux mesures d'expertise			Selon tarif horaire
Suivi du dossier auprès de l'assureur			Selon tarif horaire
PRESTATIONS RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES TECHNIQUES			
Déterminés par une décision d'assemblée générale à la même majorité que les travaux votés			
PRESTATIONS RELATIVES AUX LITIGES ET CONTENTIEUX			
Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec accusé réception			56,00 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, à l'huissier de justice ou à l'assureur protection juridique			250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat			Selon tarif horaire
AUTRES PRESTATIONS			
Diligences spécifiquement liées à la préparation des décisions d'acquisition ou de disposition des parties communes			Selon tarif horaire
Reprise de la comptabilité sur exercices antérieurs non approuvés ou non répartis (changement de syndic)			Selon tarif horaire
Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure (syndicat secondaire, union de syndicat, association syndicale libre) créée en cours de mandat ainsi qu'aux assemblées supplémentaires de ces mêmes structures si elles existaient antérieurement à la signature du précédent contrat			Selon tarif horaire
Constitution est suivi du dossier d'emprunt souscrit au nom du syndicat en application de l'article 26-4 alinéa 1 et 2 de la loi du 10/06/1965			Selon tarif horaire
Constitution et suivi du dossier de subvention accordé au syndicat			Selon tarif horaire
Immatriculation initiale du syndicat		T.T.C.	200,00 €
HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES FRAIS DE RECouvreMENT			
Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé réception		T.T.C.	56,00 €
Relance après mise en demeure		T.T.C.	20,00 €
Frais de constitution d'hypothèque		T.T.C.	250,00 €
Frais de main levée d'hypothèque		T.T.C.	100,00 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer		T.T.C.	150,00 €
Commandement de payer		T.T.C.	250,00 €
Suivi du dossier transmis à l'avocat		T.T.C.	250,00 €
Signature d'un protocole d'accord		T.T.C.	100,00 €
FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX COPROPRIETAIRES LIES AUX MUTATIONS			
Etat daté (dans l'attente de la parution du décret fixant le montant)		T.T.C.	380,00 €
Opposition sur mutation		T.T.C.	150,00 €
FRAIS DE DELIVRANCE DES DOCUMENTS SUR SUPPORT PAPIER (art 33 du décret du 17/03/67 et R 134-3 du code de la construction et de l'habitation)			
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien			36,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics technique			36,00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel (R,134-3 du code de la construction et de l'habitation)			55,00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17/03/1967)			36,00 €
DIVERS			
Frais postaux			Au réel
Pré état daté			200,00 €
Pré état daté daté garage ou stationnement			150,00 €
Copie des 3 derniers PV et règlement de copropriété/modificatifs			100,00 €